

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
SECOND GROUPE D'ÉPREUVES

Session 2008

SPÉCIALITÉ COMPTABILITÉ ET FINANCE D'ENTREPRISE
ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE

Temps de préparation : 40 minutes.

Durée de l'épreuve : 20 minutes.

Éléments de corrigé n° 8CFE06C

Première partie

1 - Lors de la clôture d'un exercice comptable, comment le principe de prudence est-il mis en œuvre ?

Le principe de prudence est mis en œuvre au travers des dépréciations, des provisions et de la non prise en compte des plus-values latentes.

2 - Pourquoi l'entreprise est-elle amenée à constater des dépréciations ? Quel en est l'impact sur le compte de résultat ?

Une dépréciation constate une perte de valeur réversible d'un actif. La dotation pour dépréciation est une charge qui diminue le résultat de l'exercice. La reprise sur dépréciation est un produit qui augmente le résultat de l'exercice.

3 - Lors de la répartition du bénéfice réalisée au cours d'un exercice, de quelle façon la loi prévoit-elle de doter la réserve légale ?

La dotation à la réserve légale est imposée par la loi. Cette obligation s'éteint lorsque la réserve légale atteint 10 % du capital de l'entreprise. Pour constituer cette réserve, la société doit affecter chaque année :

- 5 % du bénéfice réalisé en N, si le report à nouveau N-1 était créditeur,
- 5% du bénéfice réalisé en N moins le report à nouveau de N - 1 si ce dernier était débiteur.

4 - Comment est calculé le fonds de roulement net global ? A quoi sert-il ?

Le fonds de roulement net global se calcule par différence entre les capitaux stables (ou ressources stables) et les emplois stables.

Le fonds de roulement net global permet de financer le besoin en fonds de roulement.

Deuxième partie

Vous travaillez au sein du cabinet comptable HARLÉ comme collaborateur. Actuellement, vous vous occupez du dossier de l'entreprise RAUX et votre travail consiste à analyser les comptes afin d'établir les documents de synthèse au 31/12/07. Vous suivez plus particulièrement le dossier clients de cette entreprise.

La situation des clients douteux de la société RAUX au 31/12/07 (avant inventaire) vous est fournie en annexe 1. Le taux de TVA applicable est le taux normal en vigueur.

1 - Compléter le tableau des créances douteuses.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Nom	Créances au 31/12/07		Dépréciations		Ajustements		Créances irrécouvrables	
2		TTC	HT	Nécessaires	Antérieures	Dotations	Reprises	HT	TVA
3	QUENETTE	9 807,20	8 200,00	6 150,00	1 600,00	4 550,00			
4	NOREL	1 674,40	1 400,00	900,00	1 000,00		100,00		
5	CHARTAUX	8 372,00	7 000,00		5 200,00		5 200,00	7 000,00	1 372,00
6	LANNOY	17 940,00	15 000,00	9 000,00		9 000,00			
7	TOTAL					13 550,00	5 300,00	7 000,00	1 372,00

2 - Passer dans le journal de la société RAUX, toutes les écritures de régularisation concernant les comptes clients.

			31.12.07						
416		Clients douteux					17 940,00		
	411		Clients						17 940,00
		<i>Client Lannoy devenu douteux</i>	31.12.07						
68174		Dotations aux dépréciations des créances					13 550,00		
	491		Dépréciation des comptes de clients						13 550,00
		<i>Dotation Quenette + Lannoy</i>	31.12.07						
491		Dépréciation des comptes de clients					5 300,00		
	78174		Reprises sur dépréciation des créances						5 300,00
		<i>Reprises Noel + Chartaux</i>	31.12.07						
654		Pertes s/créances irrécouvrables					7 000,00		
44571		TVA collectée sur ventes					1 372,00		
	416		Clients douteux						8 372,00
		<i>Créance sur Chartaux devenue irrécouvrable</i>							

3 - Retrouver la formule de calcul qui a permis de déterminer le montant des dotations pour dépréciation des créances douteuses dans le tableau.

= si(D3>E3 ;D3-E3 ; " ")

4 - Rédiger le contenu du méi à envoyer à Mr RAUX lui conseillant l'intervention d'un huissier de justice afin de récupérer la créance de Mr QUENETTE.

Monsieur,

Le client QUENETTE vous doit encore 9 807,20 €. Il n'a effectué aucun règlement en 2007. En conséquence, je vous recommande de recourir à un huissier de justice pour obtenir le règlement de cette créance.

Cordialement,
Monsieur CFE
Collaborateur
Cabinet Comptable HARLÉ